



Communiqué de Rabat

La Conférence des Juridictions constitutionnelles Africaines (CJCA), a tenu son 6^{ème} Congrès du 22 au 24 novembre 2022 à Rabat (Royaume du Maroc), sur l'aimable invitation de sa Cour constitutionnelle.

La Conférence a réuni quarante (40) cours et conseils constitutionnels et cours suprêmes africaines membres de la CJCA, les Cours constitutionnelles de Russie et de Turquie en leur qualité de membres observateurs de la CJCA, la Haute Cour Constitutionnelle de Palestine, la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples, la Conférence Mondiale sur la Justice constitutionnelle, la Commission pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe, ainsi que les groupes régionaux intervenant dans le domaine de la Justice constitutionnelle, à savoir : l'Union des cours constitutionnelles arabes, l'Association des cours constitutionnelles francophones et le Centre national américain des tribunaux d'État, soit au total 140 participants.

Le thème du Congrès, était : "***Les juridictions constitutionnelles africaines et le droit international***"

Lors de sa 6^e Assemblée générale, le Congrès a :

- adopté le rapport moral et financier ;
- statué sur les nouvelles demandes d'adhésion ;
- adopté le programme d'activité et le budget prévisionnel 2022 -2024 ;

-procédé à l'élection d'un Bureau exécutif; composé de la Cour constitutionnelle du Royaume du **Maroc**, en qualité de Président et des cours constitutionnelles et suprêmes suivantes en qualité de membres du Bureau :

1^{er} Vice-président : La Cour suprême de **Zimbabwe** (Hôte du 7^{ème} Congrès) ;

Vice-président : La Cour Constitutionnelle de la **RD Congo** ; (Afrique centrale)

Vice-président : Le Conseil Constitutionnel de **Djibouti** (Afrique de l'Est)

Vice-président : La Cour Constitutionnelle suprême d'**Egypte** (Afrique du Nord) ;

Vice-président : La Cour Constitutionnelle du **Gabon** (Afrique centrale)

Vice-président : La Cour Supreme de **Guinée** (Afrique de l'Ouest)

Vice-président : La Cour suprême de **Libye** (Afrique du Nord) ;

Vice-président : Le Conseil constitutionnel de **Mauritanie** ((Afrique du Nord) ;

Vice-président : Le Conseil Constitutionnel de **Mozambique** (Océan Indien)

Vice-président : La Cour Constitutionnelle d'**Afrique du Sud** (Afrique australe)

Membre de droit : Le Tribunal Constitutionnel d'**Angola** (Président sortant).

Membre de droit : Le Conseil Constitutionnel d'**Algérie** (Pays du siège).

Le mandat du Bureau et de deux ans, son renouvellement interviendra à l'occasion du prochain Congrès de la CJCA, prévu en 2024.

Le Congrès a accepté la candidature de la Cour suprême de **Zimbabwe** pour l'organisation du 7^e Congrès prévu en 2024.

Les participants, saisissent cette opportunité pour adresser leurs sincères remerciements et leur profonde gratitude à l'honorable juge, **Mme Laurinda Cardoso** Président du Tribunal constitutionnel d'Angola, pour sa présidence distinguée de la Conférence, et pour ce qu'elle a fait pour le développement et l'épanouissement de l'organisation.

A cette occasion, **Mme Cardoso**, président sortant, a remis la bannière de la CJCA, à **Mr Saïd IHRAI**, en guise de passage de la présidence de l'Angola au Royaume du Maroc pour les deux années à venir.

Les participants au 6^{ème} Congrès de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines (CJCA) ainsi que tous les représentants des juridictions et organisations hôtes, réunis à Rabat, présentent leurs vifs remerciements à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste**, pour avoir accordé son Haut patronage à cet évènement continental ainsi que leur félicitations à l'Honorable **Mr. Saïd IHRAI**, Président de la Cour Constitutionnelle du **Royaume du Maroc**, aux Juges, au Secrétaire général et au personnel de la Cour pour l'excellente organisation de cet événement, aux autorités et au peuple marocains, pour la qualité de leur accueil et leur hospitalité qui ont grandement contribué au succès des travaux de ce 6^e Congrès.

Ils leur expriment leurs sentiments de profonde gratitude.

Ils saisissent cette occasion pour adresser leurs meilleurs vœux de plein succès au Président de la Cour constitutionnelle du Royaume du Maroc dans la mission qui vient de lui être confiée à la tête de la Conférence pour les deux prochaines années, au service de la justice constitutionnelle et du constitutionalisme en Afrique.

Fait à Rabat, le mercredi 23 novembre 2022